

Bulletin de l'ACAT Canada



Qui es-tu, toi de l'ACAT Canada ?

Tel que décidé lors de notre dernière AGA, devant l'impossibilité de nous réunir pour souligner le 35^e anniversaire de l'ACAT Canada, un petit comité a été formé dans le but de préparer un Forum virtuel (par Zoom) visant à actualiser et, au besoin, à recentrer la mission de l'ACAT. La première démarche dudit comité a été de lancer un sondage, dont nous voulons ici brosser un portrait des résultats. Première bonne nouvelle : des 55 personnes ayant répondu à l'appel, 25 se sont inscrites au Forum virtuel du 27 février prochain et, deuxième bonne nouvelle, il n'est pas trop tard pour le faire, soit par courriel à acat@acatcanada.org, soit par téléphone au 514 890-6169.

Sommaire

Réflexion :

Résultats du sondage brossant un portrait de l'ACAT Canada

Bryan Stevenson, un avocat brisé par la douleur des siens

Appel à l'action :

Un Canadien d'origine ouïgoure disparu

Nouvelles :

Bonne nouvelle au Burundi !

Les dons mensuels ou testamentaires

En tant qu'organisme œcuménique engagé dans la lutte contre la torture, ACAT Canada est membre de la Fédération internationale de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (FIACAT) ayant, entre autres, un statut consultatif auprès des Nations unies.

Portrait des répondants

La majorité des répondants sont membres de l'ACAT (93 %) depuis plus de 10 ans (74 %) et sont âgés de plus de 60 ans (87 %). Notons au passage que 7 % des répondants ont moins de 40 ans et que 12 % sont membres depuis moins de cinq ans. En effet, dans les dernières années, nous avons recruté en moyenne 5 nouveaux membres par an. Cependant, nos membres sont vraisemblablement vieillissants et ne renouvellent pas leur adhésion. Le nombre de membres est passé de 150 en 2016 à 100 en 2021. Certes, ce déclin peut s'expliquer par le vieillissement des membres, mais aussi par le fait que l'adhésion à une association ne correspond pas à la culture des jeunes qui s'intéressent à l'ACAT, qui s'inscrivent à notre Infolettre ou à notre page Facebook. Ceux-ci feront des dons ponctuels plutôt que de payer une cotisation annuelle. Ils constituent l'angle mort de ce sondage.

Les non-membres qui ont répondu au sondage affirment ne pas adhérer à l'association soit par manque de temps, soit parce que leurs engagements chrétiens sont nombreux, qu'ils trouvent la procédure d'envoi de lettres trop compliquée ou le montant de l'adhésion trop élevé. Mais qu'est-ce qui pousse les répondants à s'impliquer à l'ACAT ? D'après les réponses au sondage, la cause de la dignité humaine défendue par l'ACAT est jugée essentielle. Elle tient à cœur car elle correspond à des convictions profondes. Pour certains, c'est une manière importante de vivre l'engagement chrétien aux côtés de personnes considérées comme des modèles inspirants. Aussi, il va de soi que

les victimes de mauvais traitements et de torture sollicitent la compassion chrétienne. « Le Christ a été torturé avant d'être crucifié. Il est au plus près des personnes victimes de torture », écrira un répondant. Et puis, avoir soif de justice, ça exige de défendre les droits de la personne ! Comment se prétendre solidaire, autrement ? Si nous devons être témoins partout de notre espérance, nous devons l'être aussi auprès des personnes désespérées... Ensemble, chrétiens, catholiques, protestants ou autres, l'ACAT est là pour nous et nous sommes là pour elle !

Portrait de nos publications

Que pensent les répondants du site web, de l'infolettre et du *Bulletin* ?

Les résultats du sondage montrent que 44 % des répondants fréquentent le site web de l'ACAT, que le *Bulletin* est lu régulièrement (64 %) ou à l'occasion (33 %) et que 73 % consultent l'Infolettre. Tout cela signifie que nous devrions présenter plus de contenu dans l'Infolettre.

Les préférences des lecteurs en matière de contenus reflètent leurs propres intérêts. Mais, d'après les résultats du sondage, nous rejoignons un vaste éventail de leurs préoccupations. Alors que certains apprécient l'information sur ce qui se passe au Canada ou ailleurs, d'autres encore préfèrent des thèmes de réflexion ou d'éducation aux droits de la personne. Les lettres proposées pour la libération de personnes injustement détenues ou les contenus d'ordre plus spirituel ou incitant à la prière trouvent aussi preneurs.

Voici, pour les 52 personnes ayant répondu à la question, les sujets qui gagneraient à être traités davantage dans nos publications : l'éducation aux droits humains (63 %), les traitements cruels, inhumains ou dégradants au Canada (54 %), la peine de mort dans le monde (54 %) et la dignité humaine (50 %). Certains proposent aussi de mettre l'accent sur le Canada et le Québec, d'expliquer les aspects juridiques liés à la torture, aux traitements cruels, inhumains ou dégradants et à la peine de mort, d'aborder une théologie biblique en lien avec nos actions et de traiter de la prévention de la torture. Moins de la moitié des répondants ju-

gent prioritaires les thématiques de la torture et des traitements cruels, inhumains ou dégradants ailleurs dans le monde et de la mouvance sociale du christianisme. Enfin, les sujets les moins populaires sont la spiritualité, la prière et l'œcuménisme.

De plus, 34 répondants (62 %) ont pris le temps de formuler des commentaires au sujet du *Bulletin*. Si certains n'y trouvent rien à redire, le contenu du *Bulletin* ne satisfait pas tout le monde. Au nombre des critiques adressées, notons un niveau d'écriture difficilement accessible au plus grand nombre parce que trop juridique. Parmi les suggestions formulées, on souhaite plus d'appels à l'action et un meilleur suivi des appels antérieurs. Il serait bien, aussi, qu'un plus grand nombre de personnes se partagent la charge de rédaction. Dans la même veine, pourquoi ne pas appeler les lecteurs à participer au contenu ?

Portrait de nos interventions

Sur le plan des interventions, il est intéressant de constater que la moitié des répondants envoient toujours les lettres d'action aux autorités, et que seulement 16 % ne les envoient jamais. Parmi les 84 % qui envoient les lettres au moins à l'occasion, seulement 20 % les modifient avant de les envoyer.

Est-ce que le fait d'intervenir plus souvent motiverait les répondants ? La fréquence actuelle, une intervention par mois, les satisfait à 79 %. Notons au passage que des commentaires sur la fréquence des interventions peuvent nous guider dans notre approche. Par exemple, on nous propose de ne pas intervenir plus souvent, mais de le faire de manière plus stratégique. Une autre personne affirme qu'elle n'écrit pas en raison de la méthode utilisée, et une autre mentionne que les interventions proposées devraient être plus faciles à réaliser.

Les répondants ont aussi proposé d'autres façons d'encourager notre action : parler de l'ACAT dans les églises, sur YouTube ou dans les médias ; promouvoir notre programme de correspondance avec des prisonniers ou signer des pétitions à partir du site web ; penser à désigner un porte-parole ; faire des levées de fonds pour pouvoir défendre des victimes. Rien

n'égale cependant la possibilité d'agir en groupe. Il faudrait pour cela favoriser l'émergence de groupes comme celui de Québec, ne serait-ce que par Zoom, ou encore y organiser des rencontres de prière. Il y a là matière à nous inspirer pour revoir nos modes de militance !

Portrait de la dimension chrétienne de l'ACAT

Des 55 personnes qui ont répondu à la question sur la dimension chrétienne de l'ACAT, 73 % ont affirmé que cet élément était important pour elles ; 20 % l'ont qualifié de « un peu important » et 7 %, pas du tout. Cela reflète l'importance de cette caractéristique spécifique à l'ACAT par rapport à Amnistie internationale, par exemple. Plus de la moitié des répondants (64 %) trouvent que cette dimension ressort suffisamment dans nos moyens de communication, mais un bon nombre tout de même souhaiterait que cela ressorte davantage (26 %).

Curieusement, nos schémas de prière sont moins appréciés que la dimension chrétienne de l'ACAT ! Ils ne sont lus que par la moitié des répondants (53 %). Si certains préfèrent prier avec leurs propres mots que ceux proposés par d'autres, les commentaires des per-

sonnes qui utilisent ces Schémas de prière sont en général positifs. Elles les trouvent inspirants pour la prière personnelle ou communautaire, et félicitent le comité qui s'en charge. D'autres les trouvent trop longs ou, comme pour le *Bulletin*, souhaiteraient voir l'apport de sang neuf à l'équipe de rédaction. Pour l'essentiel, les commentaires suggèrent de produire des schémas plus courts, tout en continuant à proposer des hyperliens permettant d'approfondir la réflexion ...

Portraitistes, à vos pinceaux !

Le portrait de l'ACAT révélé par le sondage est le nôtre, collectivement. Mais il résulte de l'apport de chacun des membres et sympathisants.

Ce portrait vous enchante ? Vous serez donc sans doute fiers d'afficher votre sentiment d'appartenance à l'ACAT en continuant de nous suivre et de nous appuyer. Vous trouvez qu'il mérite des améliorations ? Alors, tels de bons portraitistes, vous pourrez contribuer à y apporter les nuances et les retouches que vous croyez nécessaires lors du Forum virtuel. Nous vous invitons à vous y inscrire, si ce n'est déjà fait.

Richard Guay, administrateur,
et Nancy Labonté, coordonnatrice

Invitation au Forum virtuel

Pour souligner les 35 ans de l'ACAT Canada, nous avons organisé un Forum virtuel où vous aurez la parole et pourrez apporter vos couleurs. L'événement aura lieu le samedi 27 février à 10 h, sur Zoom. Contactez-nous pour vous inscrire.

La démarche proposée suivra les étapes du voir-juger-agir, afin de discerner ensemble ce qu'est l'ACAT et ce que représente aujourd'hui « l'action des chrétiens ». Un premier temps en grand groupe servira à présenter la situation actuelle de l'ACAT. Ensuite, en petits groupes, chacun, chacune aura l'occasion de prendre la parole pour exprimer ses critiques positives ou négatives, qui permettront de formuler ensemble des conclusions susceptibles de colorer l'ACAT. De retour en grand groupe, le ou la porte-parole du petit groupe communiquera ces conclusions. Une synthèse finale propulsera l'ACAT dans l'action.

Cette démarche de discernement collectif se veut un tremplin pour les 35 ans de l'ACAT, un tremplin à l'image de ses membres et sympathisants.

Chine. Un Canadien d'origine ouïgoure disparu

Huseyincan Celil est un ressortissant canadien emprisonné en Chine dans une prison du Xinjiang ; il y était détenu en isolement cellulaire complet depuis 2006 et a disparu depuis 2014. Dans les circonstances, il pourrait avoir été exécuté ou placé dans un camp de travail forcé, comme des millions d'Ouïgours en Chine. Demandons aux Affaires étrangères du Canada de faire la lumière sur le sort de Huseyincan Celil et de plaider pour sa libération.

Selon plusieurs sources, monsieur Celil, ayant obtenu sa citoyenneté canadienne en 2005, est allé visiter la famille de son épouse en Ouzbékistan. Il a alors été arrêté par les forces de sécurité ouzbèkes. La Chine a d'abord nié son implication et déclaré aux responsables canadiens à l'époque qu'elle n'était pas intéressée par son cas, que M. Celil était détenu en Ouzbékistan par la sécurité ouzbèke. En fait, la Chine a menti et trompé les responsables canadiens. En effet, M. Celil a été conduit dans une prison du Xinjiang pour activités terroristes en 2006. Là-bas, il a été placé en isolement cellulaire complet, empêché de voir la lumière du jour pendant toute sa détention, ce qui constitue un traitement inhumain. Nous savons, de plus, qu'il a souffert de malnutrition, ce qui à un certain point peut être une torture.

Jusqu'en 2014, la famille de M. Celil pouvait le visiter en prison. Mais depuis 2014, il est disparu, personne ne sait s'il est encore vivant ni si, comme la majorité des Ouïgours, il a été placé en camp de travail forcé. Sans nouvelles de lui depuis sept ans, son épouse, qui vit en Ontario avec leurs

sept enfants, ne désespère pas. De nombreuses ONG militent pour que le Canada fasse des pressions sur la Chine afin de rapatrier M. Celil. Dans la foulée de l'emprisonnement en Chine des Canadiens Michael Kovrig et Michael Spavor, le Canada tente timidement de se faire entendre, sans succès.

Défenseur des droits ouïgours, M. Celil représente une menace pour la Chine, qui est en train d'exterminer cette minorité ethnique de religion musulmane avec des méthodes génocidaires (stérilisation forcée des femmes de cette ethnique, rééducation et assimilation, camps de rééducation pour les dissidents, etc.). Les

hommes sont placés en camp concentrationnaire de travail forcé. Ils sont des milliers à fuir la Chine et certains d'entre eux ont heureusement abouti en Occident, tandis que

plusieurs se dispersent un peu partout au Moyen-Orient, mais surtout en Turquie. Aujourd'hui, la Chine les harcèle jusqu'en terre étrangère.

À l'instar des autres ONG, demandons au Canada de nous informer sur le sort de Huseyincan Celil. Est-il toujours vivant ? Mais plus que tout, avec la déclaration du SDIR, demandons au Canada de cesser d'être prudent et d'utiliser de stratégies moins timides pour s'opposer à la crise des droits de la personne qui sévit à l'heure actuelle dans la province du Xinjiang, en Chine, et de faire libérer M. Celil.

Vous pouvez agir!
Envoyez la [lettre proposée](#) ou signez la [pétition en ligne](#).
Merci de votre engagement!

Dans les faits, la Chine ne reconnaît pas la double nationalité de M. Celil et bloque depuis le début le consulat canadien en Chine, arguant que M. Celil n'est pas canadien.

Le sous-comité canadien des droits internationaux de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international de la Chambre des communes (SDIR) a déclaré en novembre 2020 que le génocide des Ouïgours en Chine crée un précédent qui, si la communauté internationale n'intervient pas, inspirera d'autres régimes autoritaires à utiliser ces méthodes d'extermination.

Sources

Amnesty International Canada et Canadian Coalition on Human Rights in China. 2020. *Harassment & Intimidation of Individuals in Canada*.

www.amnesty.ca/sites/default/files/Canadian%20Coalition%20on%20Human%20Rights%20in%20China%20-%20Harassment%20Report%20Update%20-%20Final%20Version.pdf

Nadeau, Jean-Philippe. 2020. Ce Canadien d'origine ouïgoure est emprisonné en Chine depuis 14 ans. *Radio-Canada*. [ici.radio-canada.ca/amp/1722196/huseyincan-celil-chine-](http://ici.radio-canada.ca/amp/1722196/huseyincan-celil-chine-ouigours-canada-reclusion-criminelle-amnistie)

[ouigours-canada-reclusion-criminelle-amnistie](http://ici.radio-canada.ca/amp/1722196/huseyincan-celil-chine-ouigours-canada-reclusion-criminelle-amnistie)

Sous-comité des droits internationaux de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international. 2020. La situation des droits de la personne des Ouïgours et des autres musulmans turcophones dans le Xinjiang, en Chine. Sur le site de la *Chambre des communes*. www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/43-2/SDIR/communiquede-presse/10903199

Tohti, Mehmet. 2020. En Chine, les Ouïgours internés dans des camps envoyés à l'usine pour du travail forcé. Sur le site de *The Uyghur Rights*

Advocacy Project. www.urap.ca/fr/en-chine-les-ouigours-internes-dans-des-camps-envoyes-a-lusine-pour-du-travail-force/

Tohti, Mehmet. 2020. URAP applauds Human Rights Subcommittee of Canadian Parliament Declaring Uyghur Atrocities Committed by the government of China as Genocide. Sur le site de *The Uyghur Rights Advocacy Project*. www.urap.ca/urap-applauds-human-rights-subcommittee-of-canadian-parliament-declaring-uyghur-atrocities-committed-by-the-government-of-china-as-genocide/

Dons mensuels et testamentaires

Faire un don par chèque en remplissant le formulaire de don est la manière classique de procéder. Mais de plus en plus de nos donateurs choisissent le don en ligne. Cette option vous permet, de plus, de faire des dons mensuels. Avec quelques dollars par mois, vous pouvez faire une différence pour l'ACAT Canada.

Vous pensez donner un pourcentage de vos biens à un ou des organismes lors de votre décès ? Abordez la question avec votre notaire. Celui-ci pourra vous guider à confirmer officiellement l'authenticité de votre souhait.

Bonne nouvelle !

Après 430 jours de prison, Christine Kamikazi, Agnès Ndirubusa, Egide Harerimana et Térrence Mpozenzi, les quatre journalistes d'*Iwacu* (média indépendant burundais), ont été libérés le 24 décembre 2020 à la suite d'une grâce présidentielle accordée par le nouveau président Évariste Ndayishimiye.

Réjoignons-nous de ces libérations et prions pour que les nouvelles autorités burundaises libèrent tous les prisonniers d'opinion, notamment les deux défenseurs des droits humains Germain Rukuki et Nestor Nibitanga.

Bulletin de l'ACAT Canada Février 2021, Volume 12, n°01

Équipe de rédaction : Richard Guay, Nancy Labonté, et le Comité des interventions

Coordination de l'édition : Nancy Labonté

Révision linguistique : Josée Latulippe

La reproduction en tout ou en partie du contenu de ce Bulletin est autorisée (sans permission de l'ACAT Canada) à condition d'en citer la source.

Les articles reproduits dans ce Bulletin représentent l'opinion de leur auteur et non celle de l'ACAT Canada.

Pour nous joindre :

ACAT Canada

(Action des chrétiens pour l'abolition de la torture)
2715 Côte Ste-Catherine, Montréal, Québec, H3T 1B6

Téléphone : (514) 890-6169

Courriel : acat@acatcanada.org

Restez informés : acatcanada.ca

www.facebook.com/acatcanada

Bryan Stevenson, un avocat brisé par la douleur des siens

« Inévitable ». Voilà le mot qui, en 1987, a bouleversé le destin de Bryan Stevenson. Ce mot par lequel la Cour suprême des États-Unis, dans un jugement rétrograde, qualifiait la surreprésentation des Noirs dans les couloirs de la mort. Le documentaire *Bryan Stevenson. La voie de la justice*, présenté récemment sur Canal D, retrace le parcours d'un homme indigné par ce jugement. Une présentation TED de Stevenson est également disponible sur YouTube, sous-titrée en français [1].

Pour changer cette situation, il y a du travail à faire en amont comme en aval. En amont, plusieurs mesures devraient être instaurées pour contrer la criminalité chez les Noirs ; il faut notamment lutter contre la pauvreté, le chômage et l'itinérance.

Même s'il raconte l'histoire des Noirs qui s'entremêle à celle de ses ancêtres, Stevenson a choisi pour sa part d'œuvrer en aval. Pour lui, l'inscription « Une justice égale pour tous » figurant sur le fronton de la Cour suprême ne s'applique pas aux Noirs. En réaction, et comme en écho à cette inscription, cet avocat diplômé de Harvard a créé Equal Justice Initiative, un système d'aide juridique pour les accusés pauvres de Montgomery, en Alabama. Cette ville, berceau du mouvement de protestation contre la ségrégation raciale, affichait le plus haut taux de condamnés à mort. C'est là que Martin Luther King et d'autres avaient organisé 24 ans plus tôt leur marche pour les droits civiques.

Dans cette Amérique où l'on est onze fois plus susceptible d'être exécuté pour le meurtre d'un Blanc que pour celui d'un Noir, où un Noir sur trois ira en prison au cours de sa vie, Stevenson dénonce le caractère raciste de la justice de son pays. Avant tout

un chrétien engagé pour les droits des Noirs, cet artisan d'un rêve américain alternatif enquête et dénonce le racisme des juges et des procureurs. Les menaces de mort à son endroit ne l'ont pas empêché de signaler leurs procès bâclés.

Tout au long du reportage, Bryan raconte, exemples à l'appui, comment lui et son équipe ont pu obtenir la libération de 156 condamnés du couloir de la mort en 31 ans. Quelle émotion que d'assister à celle d'Antony Hinton, à qui on aurait pu éviter 29 ans de prison si on avait accepté sa requête d'expertise balistique en 1986 ! Tous ces gens portent encore le traumatisme de la torture insidieuse du couloir de la mort.

Selon cet arrière-petit-fils d'esclaves et petit-fils d'un homme victime du grand lynchage du début du XX^e siècle, les États-Unis méritent mieux qu'un autre siècle de tensions. Il faut pour cela que cette nation fasse la paix avec son passé en instaurant un dialogue de réconciliation, comme cela a pu se faire en Allemagne, au Rwanda ou en Afrique du Sud. C'est dans cette optique que Stevenson a réalisé son projet de Musée de l'héritage, à Montgomery [2].

Moins d'un an après le décès de George Floyd, en cette année où le mouvement Black Lives Matter n'a cessé de s'amplifier malgré la pandémie, la voie de la justice mérite qu'on lui prête l'oreille.

Par Richard Guay, administrateur

Sources

Présentation TED de Bryan Stevenson : *Nous devons parler d'une injustice*. youtu.be/c2tOp7OxyQ8 [1]

Site web du *The Legacy Museum* : museumandmemorial.eji.org/ [2]